

**Pays : Émirats arabes unis**

**(date : 24 juin 2024)**

<b>Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)</b>	<b>Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)</b>	<b>Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)</b>
a) Ordonnance médicale valide <input checked="" type="checkbox"/>	Jours / Quantités/Doses	Nom : Ministry of Health and Prevention
b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input checked="" type="checkbox"/>	Stupéfiants <input type="text" value="90"/>	Adresse : Muhaisinah 2, Dubai, UAE
c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input type="checkbox"/>	<b>Quantité nécessaire pour la durée du séjour ou pour un maximum de trois mois d'utilisation, la valeur la plus faible étant retenue.</b>	Tél. : +971 4 2301000
d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination <input checked="" type="checkbox"/>	Substances psychotropes <input type="text" value="90"/>	Fax. :
e) Autres types de justificatif ; si oui, veuillez indiquer <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Quantité nécessaire pour la durée du séjour ou pour un maximum de trois mois d'utilisation, la valeur la plus faible étant retenue.</b>	<b>e-mail: ruqaya.a@mohap.gov.ae</b>
<b>Rapport médical valide en l'absence d'ordonnance</b>	Liste de substances interdites ; si oui, veuillez préciser : _____  Autres informations : _____	